



## Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 28/2018 Budget 2019

---

Présidence : Jean-Paul Bruand

Membres : Thierry Auberson, Martine Lob, Evi Kassimidis,  
Liliane Annen, rapportrice

---

### **Préambule**

La municipalité propose au conseil communal, dans son préavis 28/2018, d'adopter le budget 2019 qui se solde par un excédent de charges de 297'450.00 frs.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2019, adopté par la municipalité dans sa séance du 22 octobre 2018, a été transmis à la CoFin le 26 octobre 2018.

La commission s'est réunie une première fois le 1<sup>er</sup> novembre 2018 à 20.30 heures à la salle des commissions au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment communal pour l'examen détaillé des comptes et la préparation des questions à la municipalité, une deuxième fois le 7 novembre 2018 en présence de Monsieur Louis Savary, syndic et de Monsieur Christian Franco, boursier. La CoFin a grandement apprécié la participation du boursier à cette séance.

Monsieur Louis Savary, syndic, et Monsieur Christian Franco, boursier, ont apporté par écrit et par oral les réponses aux questions soumises par la CoFin et nous les remercions pour la qualité et la précision de leurs informations.

La commission s'est également réunie le 12 novembre 2018 pour la préparation du rapport. Le rapport final a été approuvé par échanges de courriels.

## **Questions et réponses à la municipalité**

### Finances :

211.4415 : la baisse de la part des travailleurs frontaliers est-elle aussi liée à la modification du taux d'imposition ?

*R : elle est essentiellement due à la conjoncture et également à la diminution de l'activité des sociétés de production.*

### Domaines et bâtiments :

351.3114 : Qu'en est-il du montant de 10'000.00 frs concernant l'extension des oriflammes de la Commune ? Que sont ces oriflammes ?

*R : Les oriflammes (genre de drapeaux ou bannières) contribueront à la mise en valeur du centre du village et seront fixés sur les mâts d'éclairage. Le concept est en cours d'élaboration.*

351.3116 : Y a-t-il des personnes formées pour les utiliser (défibrillateurs) ? Est-ce que le choix des emplacements est judicieux ?

*R : Le but est dans un premier temps d'adhérer à la Fondation « First Responders » créée en 2012, qui recense l'ensemble des appareils à disposition sur le territoire cantonal. Les personnes intéressées à prodiguer les soins appropriés peuvent s'inscrire à des cours spécifiques et deviennent premier répondant (25 formations prises en charge par la commune).*

### Travaux :

441.3141 : entretien parcs, promenades et cimetière : quels sont ces bâtiments ?

*R : Il s'agit des montants à disposition pour l'entretien des fontaines et des places de jeux. Pour le cimetière, il est prévu la suppression du gravier et remplacement par de l'herbage.*

### Police :

611.3116 : Pourquoi cette augmentation de 20'000.00 frs sans commentaire dans la version initiale ?

*R : Cette omission sera corrigée dans le document définitif. La Municipalité envisage de faire l'acquisition d'un écran d'informations communales placé dans la zone de rencontre.*

611.4399 : recettes diverses 50'000.00 frs, quelles sont-elles ?

*R : il s'agit des recettes des horodateurs. La CoFin demande au boursier de bien vouloir lier ces recettes par un compte de produit correspondant au compte de charge 431.3141 entretien des parkings.*

## **Constat général**

### Charges :

La perte estimée au budget 2019 de 297'450.00 frs représente 1,52% du total des charges, ce qui est supportable pour notre commune.

La CoFin relève également que l'endettement de notre commune, qui s'élève au 31.12.2018 à 11'250'000.00 frs, est bien en-dessous de sa capacité d'endettement.

#### Revenus :

En complément, la CoFin relève que la masse salariale des travailleurs frontaliers diminue de 1'500'000.00 frs en 2019, d'où la baisse des recettes sur ce poste.

La CoFin se réjouit du fait que les recettes estimées des horodateurs devraient couvrir les frais d'entretien ainsi que l'amortissement annuel du parking Gd-Pré.

La RIEIII entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette réforme impacte l'impôt sur le bénéfice net des PM qui a été budgété à 280'000.00 frs, soit une diminution de 400'000.00 frs par rapport au budget 2018 et de 456'882.00 frs par rapport aux comptes 2017. La CoFin estime que ce montant a été évalué de manière prudente.

Toutefois, l'impôt foncier devrait compenser dans une certaine mesure les effets de la RIEIII sur les recettes fiscales. Les recettes de cet impôt sont budgétées à 800'000.00 frs. Il est à noter que cet impôt a rapporté un montant final de 806'348.00 frs dans les comptes 2017. Le montant au budget paraît donc tout à fait cohérent.

#### Autofinancement :

Malgré cet excédent de charges, la marge d'autofinancement reste positive pour 1'268'050.00 frs. Même si la marge d'autofinancement ne permet pas de couvrir l'entier des dépenses d'investissements 2019 (3'335'000.00 frs), les liquidités à disposition devraient permettre de faire face à ces dépenses.

#### Investissements :

La CoFin note toutefois qu'en cas d'adoption du préavis 29/2018 concernant la réfection de l'éclairage public soumis à votre autorité lors de la séance du 11.12.2018, le plan d'investissements 2019 s'élèverait à 3'637'300.00 frs, ce qui n'affecterait pas de manière significative les prévisions d'investissements.

#### Actualités :

En matière de dépenses liées aux frais de nos municipaux, la Cofin constate que leur traitement comprend déjà une part liée à leurs frais forfaitaires. La rubrique « frais de représentations » (102.3063) est budgétée à 5'000.00 frs pour l'ensemble de la municipalité et seul 283.50 frs ont été comptabilisés pour l'exercice 2017.

#### Autres :

La CoFin ne peut que féliciter la municipalité d'avoir opté pour l'adhésion à la Fondation « First Responders » (pour info : [www.fondation-first-responders.ch](http://www.fondation-first-responders.ch)). Deux défibrillateurs seront installés sur la commune de Cheseaux à des emplacements à définir. Les secouristes volontaires bénévoles (premiers répondants), interviennent pour initier les premiers soins, en attendant l'arrivée des secours classiques.



Pour terminer, la CoFin remercie la municipalité et le boursier pour la bonne tenue des finances communales qui malgré l'excédent de charges, vous proposent un budget équilibré et conforme aux réalités économiques du moment.

Annexe 1 : statistique comparative budgets/comptes 2010/2019

## Conclusions

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Sur la base de son rapport, la commission des finances, unanime, vous recommande,

- vu le préavis 28/2018 du 22 octobre 2018
- d'adopter le budget de fonctionnement 2019 qui se termine comme suit :

|                     |                          |
|---------------------|--------------------------|
| Dépenses            | CHF 19'527'450.00        |
| Revenus             | <u>CHF 19'230'000.00</u> |
| Excédent de charges | <u>CHF 297'450.00</u>    |
- de donner décharge à la commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 22 novembre 2018

Commission des finances  
du conseil communal de Cheseaux :

Jean-Paul Bruand, président

Martine Lob

Thierry Auberson

Evi Kassimidis

Liliane Annen, rapportrice

# Annexe 1

## Comparaison budgets et comptes 2010 - 2019

